



VILLE DE LOUVRES



10ème CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PORTE DE FRANCE

Règlement du concours épreuve papier

Article 1: L'APAL (Association des Photographes Amateurs de Louvres) organise un concours, ouvert à tous, résidant en France ou à l'étranger, à l'exception des photographes professionnels.

Article 2: Les thèmes: En noir et blanc : Regard (s)
En couleur : Mouvement figé (filé)

Article 3: Le nombre d'épreuves est limité à **4 par thème et par auteur, et à 20 par thème et par club**. Les photographies devront être d'un format minimum de 15 x 21 cm, et seront obligatoirement montées sur un support léger et rigide (à l'exception de sous-verre, cadre et attache métallique) de dimension 30 x 40 cm.. Chaque épreuve comportera au dos en lettres capitales : Nom, Prénom, adresse, titre de la photo. Pour identifier les épreuves, la fiche d'inscription ci-jointe, devra être dûment remplie. Les photographies, la fiche d'inscription et les frais de participation devront parvenir à l'adresse suivante :

APAL / chez Mlle Barbanchon 22 rue Pierre et Marie Curie 95380 LOUVRES.

Article 4: Les frais de participation sont de **9 Euros par auteur individuel et de 15 Euros par envoi groupé** (retour par la poste). Pour les personnes désirant récupérer leurs photos au club, le droit de participation sera alors de 4 Euros par personne et de 7 Euros par club. Les chèques ou mandats seront établis à l'ordre de l' A P A L.

Les épreuves non accompagnées des droits de participation ne seront ni jugées ni renvoyées.

Article 5 : Calendrier :

- Date limite de réception des épreuves : le 27 février 2017
- Réunions du jury (3 juges par catégorie) : le 11 mars et 12 mars 2017
- Exposition Espace Culturel Bernard DAGUE (Louvres) : du 25 mars au 2 avril 2017
- Vernissage / Remise des prix : le 25 mars 2017 / le 2 avril 2017
- Retour des épreuves et catalogues (à partir du) : à partir du 20 avril 2017

Article 6: Les prix seront répartis de la façon suivante dans chaque thème :
Premier prix : 100 €, Deuxième prix : 65 € Troisième prix : 35 €.

Les 200 meilleures photos (environ) seront exposées. Les visiteurs pourront, pendant la durée de l'exposition, voter pour leur photo préférée. Ce vote public n'aura qu'un aspect honorifique.

Article 7: Les organisateurs prendront le plus grand soin des épreuves. Cependant, ils déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration intervenant durant le salon ou l'acheminement des épreuves.

Il appartiendra aux participants de s'assurer que les épreuves qu'ils présenteront ne seront pas susceptibles de donner lieu à des réclamations en dommages et intérêts. L'APAL ne pourrait être en aucun cas, responsable d'éventuels litiges ou contestations.

Article 8: Sauf mention contraire portée au dos des épreuves, les organisateurs se réservent le droit de publier les photos marquantes dans le cadre de la promotion du salon, y compris sur internet.

Article 9: Pour des raisons de force majeure, le concours pourra être soit modifié, soit reporté voire même annulé.

Article 10: Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.